



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-123

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2025

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale
de Paris**

75-2025-02-26-00004 - Arrêté de retrait d'agrément en qualité de
MJPM exerçant à titre individuel - M RULLEAUD BEAUFOUR PATRICK (2
pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

75-2025-02-26-00004

Arrêté de retrait d'agrément en qualité de MJPM
exerçant à titre individuel - M RULLEAUD
BEAUFOUR PATRICK



ARRÊTÉ

portant retrait de l'agrément prévu à l'article L472-1 du code de l'action sociale et des familles pour exercer en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel
– M. RULLEAUD-BEAUFOR (Patrick)

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L471-1 à L472-4, L472-10 et R472-7 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) – M. GUILLAUME (Marc) ;
- Vu** l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France – M. RUDANT (Gaëtan) ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2022 portant nomination sur l'emploi de directeur adjoint de l'unité départementale de Paris à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 75-2021-04-29-00005 du 29 avril 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;
- Vu** l'arrêté de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France N° IDF-2023-12-06-00009 - Décision n° 2023-186 du 6 décembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- Vu** l'arrêté de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris n° DEP-2012-017-0002 du 17 janvier 2012 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel – M. RULLEAUD-BEAUFOR (Patrick) ;
- Vu** l'arrêté de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France N° 75-2022-12-28-00007 du 28 décembre 2022 modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales ;
- VU** le courrier numérique adressé le 10 février 2025 par Monsieur Patrick RULLEAUD-BEAUFOR à l'unité départementale de Paris de la DRIETS, informant de la cessation de ses fonctions ;

DRIETS/UD de Paris
21 rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS

CONSIDERANT QUE le mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui désire cesser ses fonctions en informe, avec un préavis de deux mois, le préfet ainsi que les juridictions qui lui ont confié des mesures de protection des majeurs ;

Sur proposition de la directrice adjointe de l'unité départementale de Paris,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné acte de la cessation de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel de M. RULLEAUD-BEAUFOR (Patrick) à partir du 10 avril 2025.

Article 2 : L'arrêté n° DEP-2012-017-0002 du 17 janvier 2012 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel est retiré à partir du 10 avril 2025.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, il est possible de contester cette décision et de :

- Saisir d'un **recours gracieux** le
Directeur de l'unité départementale de Paris de la DRIEETS
DRIEETS/UD de Paris – 21 rue Madeleine Vionnet – 93300 AUBERVILLIERS

- Former un **recours hiérarchique** auprès du
Ministère chargé des affaires sociales
14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP

- Saisir d'un **recours contentieux** le
Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy – 75004 PARIS

Dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique par l'administration, l'absence de réponse est une décision implicite de rejet.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de décision de rejet ou décision implicite de rejet, le tribunal administratif de Paris peut aussi être saisi d'un recours contentieux.

Article 5 : Le directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, consultable sur le site internet de la préfecture de Paris (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/Raa-du-departement-de-Paris-2025>), notifié à l'intéressé et au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Paris et aux juridictions intéressées.

Fait à Paris, le 26/02/2025

pour le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris, et
par subdélégation,
la directrice adjointe de l'unité départementale
de Paris

signé

Martine BAUDOIN

DRIEETS/UD de Paris
21 rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS